

Clerc Maricia	1978	Anchise Léo	1988
Liechti Charles	1978	Favez Marguerite	1989
Clerc Magali	1979	Favez Hermine	1989
Biffiger Alexandre	1979	Chablais Stéphane	1990
Imhof Pius	1980		

La bordure ainsi que les monuments devront être enlevés par la famille d'ici la fin de cette année. Passé ce délai, l'Administration communale se chargera de ces travaux au frais des bénéficiaires.

Malgré le délai de vingt-cinq ans écoulé, une demande de maintien est possible sur requête auprès de l'Administration communale avant le 11 juillet 2022. Une taxe de Fr. 500.– sera facturée dans ce cas.

Toute personne désirant désaffecter la tombe d'un proche (quelle que soit la date du décès) peut en faire la demande auprès de l'Administration communale.

Port-Valais, le 10 juin 2022
L'Administration communale

Commune de Riddes

Enquête publique

L'Administration communale de Riddes soumet à l'enquête publique la(s) demande(s) présentée(s) par:

- Requérant(s) et propriétaire(s): Mireille Anne Lambiel à Riddes
Situation: parcelle 580, folio 5, lieu dit Les Courtenaux à Riddes
Située en zone à bâtir: HA, hameau
Coordonnées: 2'583'760 / 1'113'616
Objet: changement de fenêtres, réfection des façades et des volets
 - Requérant(s), propriétaire(s): Mc Donald's Suisse à Crissier
Auteur des plans: Christian Constantin SA à Martigny Croix et Mint Architecture AG à Zurich
Situation: parcelle 1639 (mutation en cours), folio 40, lieu dit Les Motteys à Riddes
Située en zone à bâtir: ZCS, mixte d'activités commerciales, artisanales, de services, sportives, récréatives et touristiques à aménager
Coordonnées: 2'582'465 / 1'112'918
Objet: installation des enseignes
 - Requérant(s) et propriétaire(s): Dillier Fortunat à La Tzoumaz
Auteur des plans: Architecture/rénovation Nathalie Allet Coudray à Sion
Situation: parcelle 5753, folio 41, lieu dit Villy à La Tzoumaz
Située en zone à bâtir: T3, petits chalets
Coordonnées: 2'583'492 / 1'111'020
Objet: agrandissement du chalet existant et création d'un couvert
 - Requérant(s) et propriétaire(s): Kathleen et Steve Vuille à Zurich
Auteur des plans: P. Coupy SA Architecture à Verbier
Situation: parcelle 9644, folio 22, lieu dit Les Esserts à La Tzoumaz
Située en zone à bâtir: T3, petits chalets
Coordonnées: 2'584'622 / 1'109'734
Objet: agrandissement d'un hall d'entrée, création d'une cheminée et modification de l'ouverture en façade nord
- Les intéressés peuvent prendre connaissance des dossiers et des plans auprès du Service des constructions. Les observations et oppositions (motivées) devront être adressées au Conseil communal dans un délai de trente jours dès la présente publication.

Riddes, le 10 juin 2022
L'Administration communale

Commune de Riddes

Prolongation et extension de zones réservées

Le Conseil municipal de Riddes informe la population que la prolongation des zones réservées, publiées au Bulletin officiel n° 38 du 29 septembre 2019, ainsi que des extensions de ces zones réservées, ont été décidées par l'assemblée primaire en séance du 2 juin 2022. Conformément aux dispositions des articles 27 de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 22 juin 1979 (LAT) et 19 de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 23 janvier 1987 (LcAT), l'Administration communale de Riddes dépose publiquement la prolongation et l'extension des zones réservées sur certaines zones à bâtrir de La Tzoumaz, Villy et Auddes.

Le but poursuivi est de permettre, à l'intérieur de ces zones réservées, une adaptation des plans d'affectation des zones (PAZ) et de la réglementation y relative aux exigences de la nouvelle LAT. A l'intérieur de ces zones réservées, rien ne doit être entrepris qui aille à l'encontre ou qui compromette la réalisation des objectifs communaux et l'établissement des plans.

La prolongation des zones réservées et leur extension est prévue pour une durée de trois ans. Elles entrent en force dès la publication au Bulletin officiel de la décision de l'assemblée primaire les prolongeant.

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du dossier au bureau communal durant les heures d'ouverture officielle du bureau communal.

Les remarques et oppositions éventuelles, motivées, à l'encontre de la nécessité des zones réservées, de leur durée et de l'opportunité du but poursuivi, doivent être adressées par écrit au Conseil municipal dans les trente jours dès la présente publication.

Les intéressés peuvent prendre connaissance des dossiers et des plans auprès du Service des constructions. Les observations et oppositions (motivées) devront être adressées au Conseil communal dans un délai de trente jours dès la présente publication.

Riddes, le 10 juin 2022
L'Administration communale

Saint-Léonard

Enquête publique

La commune de Saint-Léonard soumet à l'enquête publique la demande en autorisation de construire déposée par:

- Requérants: Mme Ana Pereira da Costa et M. Egito Pereira, Mme Joanna Krzysiak-Kostecka et M. Marek Kostecki, M. Sébastien Salamin, Mme et M. Yuka et Maxime Emery à Saint-Léonard
Projet: construction d'un mur de délimitation ainsi que d'une clôture, pose d'une piscine hors sol, de deux cabanes de jardin, d'un coupe-vent, d'un garde-corps sur les couverts existants ainsi que de 4 barbecues fixes
Situation: parcelles nos 1149, 3670, 3671 et 3672, plan 11, en zone R2, au lieu dit La Brunière
Propriétaires: Mme Ana Pereira da Costa et M. Egito Pereira (parcelle n° 1149), Mme Joanna Krzysiak-Kostecka et M. Marek Kostecki (parcelle n° 3670), M. Sébastien Salamin (parcelle n° 3671), Mme et M. Yuka et Maxime Emery (parcelle n° 3672),

à Saint-Léonard
Coordonnées: 2'598'083 / 1'122'770

Les oppositions éventuelles à l'encontre de cette demande doivent être transmises par écrit, en trois exemplaires, sous pli chargé dans les trente jours dès la présente publication, à l'Administration communale de Saint-Léonard, où il peut être pris connaissance des plans déposés les jours ouvrables de 10 h à 12 h.

Saint-Léonard, le 10 juin 2022
L'Administration communale



Commune de Saint-Maurice

Enquête publique

La commune de Saint-Maurice met à l'enquête publique les demandes d'autorisation de construire déposées par:

- M. Stéphane David-Rogeat à Saint-Maurice, pour l'installation d'une pompe à chaleur, parcelle N° 1374, folio 21, lieu dit Acquis, zone R1, coordonnées 2'566'908 / 1'116'075.
- M. Jean-Luc Debrot à Saint-Maurice, pour l'installation d'une pompe à chaleur, parcelle N° 2940, folio 18, lieu dit Vignes du Bois-Noir, zone R1, coordonnées 2'566'900 / 1'116'720.
- M. André Burgdorfer à Mex, pour l'installation d'une clôture et d'un cabanon, parcelles N° 354, 355, 357 et 365 (secteur Mex), folio 3, lieu dit les Plattiez, zone d'extension du village, coordonnées 2'566'162 / 1'114'962.

Les plans sont à disposition des intéressés au Service urbanisme et bâtiments (chemin de la Tuilerie 3a).

Les oppositions ou observations éventuelles doivent être communiquées au Conseil communal, par écrit, dans les trente jours suivant la présente publication.

Saint-Maurice, le 10 juin 2022
L'Administration communale



Commune de Saint-Maurice

Enquête publique

Modification partielle du plan d'affectation des zones (PAZ) et du règlement communal des constructions et des zones (RCCZ) – Plan d'aménagement détaillé (PAD) de la carrière des Râpes – demande d'autorisation de défrichement Secteur Carrière des Râpes

Modification partielle du plan d'affectation des zones (PAZ)

Conformément à l'article 34 de la loi cantonale du 23.01.1987 (LcAT) concernant l'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 22.06.1979, l'Administration communale de Saint-Maurice soumet à l'enquête publique durant trente jours, soit du 10.06.2022 au 08.07.2022, les modifications partielles du plan d'affectation des zones (PAZ) et du règlement communal des constructions et des zones (RCCZ) ainsi que le plan d'aménagement détaillé (PAD) et le règlement y relatif pour la mise en conformité de la carrière des Râpes à Saint-Maurice.

Ont qualité pour former opposition les personnes touchées par la modification demandée et qui possèdent un intérêt digne de protection à ce qu'elles soient annulées ou modifiées.

Les dossiers y relatifs peuvent être consultés au Service urbanisme et bâtiments (chemin de la Tuilerie 3a).